

DU JEU.

1. Gardons-nous de confondre les jeux de la cupidité, avec les délassements que la nature et la raison permettent en tout temps, en tous lieux, à tous les âges, à toutes les conditions. Jeunes ou vieux, riches ou pauvres, le philosophe et l'artisan, tous ont besoin d'amusements. Ils ne sauraient se passer, les uns de récréations, les autres de réjouissances; mais ces réjouissances, ces récréations, peut-on les trouver dans les jeux de hasard ?

2. *Caton* le censeur ne cessait de crier aux Romains : « Citoyens, fuyez les jeux de hasard ! »

3. « On ne joue d'abord que par complaisance, » dit *Yong-Tcheng*, empereur de la Chine, dans son « édit contre le jeu, ou bien par désœuvrement. On « ne donne que des moments au jeu, puis des heures, « puis des jours, puis des nuits entières; et c'est « ainsi que la passion s'allumant par degrés, dévore « le temps plus cher que l'or, et fait oublier les de- « voirs les plus sacrés. »

4. Les jeux de hasard furent dans tous les temps regardés comme le fléau des nations policées, et les peuples les plus sages dévouèrent au mépris ceux qui en faisaient une occupation sérieuse et continue, plutôt qu'un simple amusement momentané. Le Lacédémonien *Chilon*, député à Corinthe pour y contracter une alliance, ayant surpris au jeu les premiers magistrats de cette ville, se retira brusquement, déclarant qu'il ne savait pas traiter avec des joueurs, et que son pays le désavouerait, comme s'il eût partagé l'infamie qu'on attachait à Sparte à ces sortes d'amusements.

Pour déconcerter le parti de *Catiline*, et rendre la conjuration de ce citoyen perfide vraisemblable aux sénateurs, *Cicéron* n'imagina rien de plus fort que d'affirmer que le parti du rebelle n'était composé que de joueurs. Pour diffamer *Antoine* le triumvir, l'un des plus effrénés joueurs de son temps, puisqu'il bravait les lois qui proscrivaient le jeu, ce même orateur l'accusa d'avoir mis plusieurs joueurs au nombre des sénateurs.

5. *Lucien* conseillait à ses contemporains de rappeler l'usage du siècle de Saturne, où l'on ne jouait tout au plus que des noix. Le droit romain permettait les jeux de hasard, pourvu que la perte fût employée à se donner des festins. *Charles IX* défendit à ceux qui criaient des *oublies* dans les rues, de jouer de l'argent aux dés, leur ordonnant de ne jouer que des *oublies*. *Amédée VIII*, duc de Savoie, déclare dans ses statuts publiés en 1470, quels jeux seront permis ou défendus dans ses états. « On ne « pourra, dit-il, jamais jouer d'argent, à moins qu'il « ne soit employé à des collations ou rafraîchisse- « ments. » Les cartes étaient mises au rang des jeux prohibés : il les permettait seulement aux femmes et aux hommes qui jouaient avec elles, pourvu que l'on n'y jouât que des épingles. Mademoiselle *Plisson* de Chartres fit un petit ouvrage, afin d'inviter les riches à ne jouer, comme autrefois chez les Perses, qu'au profit des pauvres. C'était-là véritablement,

comme l'observe le vertueux *M. Dusaulx*, dans son estimable *Traité de la passion du jeu*, attaquer la racine du mal. Que n'a-t-elle réussi ! ajoute-t-il : on ne jouerait plus, ou si on jouait encore, ce ne serait qu'aux épingles.

6. *Quintilien* recommandait à ses disciples d'éviter les amusements stériles, et qui n'étaient, disait-il, que la ressource des ignorans. Dans les siècles postérieurs, des hommes de mérite, tels que *Jean de Salisbury*, évêque de Gloucester ; le fameux *Jean Hus*, et le cardinal *Cajétan*, se sont plaints et du temps que l'on perd aux jeux les plus innocens, et des passions fâcheuses que l'on y éprouve souvent malgré soi. *Montaigne* appelle le jeu des échecs un niais et puéril jeu; et il en faut dire autant de tous ces amusements sédentaires par lequel on prétend appeler ou corriger la fortune. « Je le hais et le fuis, dit-il, parce qu'il esbât trop « sérieusement : j'ai honte d'y fournir l'attention qui » suffirait à quelque chose d'utile. »

7. Les anciens ne souffrirent long-temps que des jeux capables de fortifier et d'aguerrir la jeunesse. L'empereur *Justinien*, ennemi déclaré des jeux de hasard, permettait seulement risquer des sommes très modiques aux jeux d'adresse; encore fixait-il la perte de chaque partie, et la proportionnait-il aux facultés les plus bornées.

8. Le prix aux jeux olympiques n'était qu'une couronne d'olivier. « O dieux ! s'écriait un Perse, « quel sont donc ces hommes qui méprisent l'argent, « et ne combattent que pour la vertu ? »

9. *Alexandre*, qui méprisait le jeu, n'épargnait pas à cet égard, ses amis les plus intimes. Il en condamna plusieurs à une amende, parce qu'ils ne jouaient pas pour jouer, disait-il, mais pour se dépouiller.

10. On reprochait à *Xénophane* de fuir le jeu par timidité. « J'avoue, répondit-il, que je ne me sens « ni le courage de l'injustice, ni celui de la honte. »

11. L'un de nos plus excellens rois, *S. Louis*, frémissait quand il entendait seulement parler des jeux de hasard. Ce grand homme, si doux, si patient, n'était plus maître de lui dès qu'il savait que ses premiers sujets, au mépris des ordonnances, avaient l'audace de se livrer à des jeux défendus. A son retour de la Palestine, et languissant sur son vaisseau des suites d'une longue maladie, il apprend que le comte d'Anjou son frère est, dans la chambre voisine, aux prises avec un autre seigneur. Quoique faible, il y court : il saisit les dés et le damier, les jette dans la mer, et, dit *Joinville*, « se courrouce moult « fort contre son frère. » *Gautier de Nemours*, qui « jouait contre le comte, ne perdit point la tête : car « tous les deniers qui étaient sur le tablier dont il y « avait grant foison, il les jeta en son giron, et les « emporta. »

12. *Charles V* recommandant les jeux d'exercice, proscrivit les jeux de hasard. Voulant obvier à tous « inconvéniens, disait-il dans son ordonnance de « 1369, toujours duire et gouverner nos snjets en ce